



L'appareil sécuritaire tunisien face au djihadisme post révolution

De l'arbitraire de Ben Ali à l'Etat de droit post révolutionnaire



Daoud Noël Massenat

Werra

Février 2022



Ancien étudiant à la Sorbonne, **Daoud Noël Massenat** est diplômé d'un master de relations internationales durant lequel il soutint deux mémoires : La question des déplacés de guerre dans les zones grises : le cas du Yémen et De l'État défaillant comme vecteur de conflictualité régionale : le cas libyen. Il a également participé à la rédaction d'un cahier de la Revue de Défense Nationale

Les propos exprimés par l'auteur n'engagent que sa responsabilité

© Tous droits réservés, Paris, Werra, Février 2022



INTRODUCTION

« La guerre, non moins que la fête, apparaît comme le temps du sacré, la période de l'épiphanie du divin. Elle introduit l'homme dans un monde enivrant où la présence de la mort le fait frissonner et confère une valeur supérieure à ses diverses actions. Il croit y acquérir, comme par la descente aux enfers des anciennes initiations, une force d'âme disproportionnée aux épreuves de la terre. Il se sent invincible et comme marqué du signe qui protégea Caïn après le meurtre d'Abel.¹ »

Dans sa célèbre étude sur le sacré, le sociologue français Roger Caillois décrivait dans ces lignes « *la mystique de la guerre* », celle dont est abreuvé tout combattant plongé dans le tourbillon de la guerre. La société tunisienne en fit la découverte lors de la spectaculaire apparition d'un proto-Etat autoproclamé Etat islamique (Daesh en arabe), qui vit se rallier à lui des bataillons de combattants fanatisés venus des quatre coins du monde. Parmi eux, de nombreux citoyens tunisiens se pensant à l'avant-garde d'une civilisation islamique régénérée par un salvateur retour aux sources. Pour beaucoup, l'expérience fut peu concluante, dégoûtés par la réalité barbare de l'environnement qu'ils avaient rejoint, ou, toujours animés des mêmes intentions, mais assistant à la défaite de Daesh face à la coalition internationale, ils prirent le chemin du retour, posant alors nombre de problèmes sécuritaires au sein de la société tunisienne, dont la recrudescence du terrorisme fut le plus éloquent, et forçant, dès lors, des services de sécurité tunisiens ébranlés par la révolution de 2011 à réagir.

C'est pourtant en Tunisie que débuta ce que des journalistes et historiens ont désormais nommé le « Printemps arabe » ; le 17 décembre 2010 à Sidi Bouzid, un vendeur ambulancier nommé Tarek (dit Mohammed) Bouazizi s'immola par le feu par désespoir social après une altercation avec des policiers municipaux. Cet événement embrasa alors le pays tout entier, puis une grande partie du monde arabe, faisant alors tomber trois dictatures (Moubarak en Egypte, Kadafhi en Libye et Saleh au Yémen) et provoquant une guerre civile en Syrie. C'est dans ce dernier pays que se joue le destin sécuritaire de la Tunisie.

¹ CAILLOIS Roger, *L'homme et le sacré*, Folio essais, 2013



Dans le pays du jasmin, la révolution aboutit, elle, à un changement constitutionnel et à un jeu parlementaire inédit, en cause, une classe moyenne éduquée et bilingue (franco-arabe), mais aussi, nous dit Gilles Kepel par une « *réforme des mentalités et de l'administration menée dès le XIXe siècle par des hommes d'Etat audacieux qui, tout en inscrivant la Tunisie dans l'univers musulman et ottoman, surent modeler son identité propre et construire sa modernité.* »² mais aussi « *par l'apport d'un élément démographique venu tant des janissaires de souche européennes que des divers prisonniers capturés en haute mer ou raziés sur les côtes septentrionales qui, une fois convertis à l'islam donnèrent à la région littorale une élite cosmopolite, dont les descendants sont identifiables jusqu'à aujourd'hui.* »³, de ce fait, on vit le peuple tunisien se doter par la suite de la constitution « la plus démocratique du monde arabe ».

Pourtant, cet élan démocratique et populaire cachait une face noire. Comme dans toutes les révolutions de l'histoire, une explosion libertaire accompagna la chute du despote, ainsi, une large partie des prisonniers d'opinion furent libérés et les exilés purent retrouver leur patrie. Parmi eux, nombreux étaient des acteurs islamistes qui trouvèrent dans cette ambiance d'allégresse et de liberté générale le moyen de développer leur propagande, liant la détestation du régime par le peuple tunisien à sa laïcité. Ainsi, le 31 mars 2011, Rached Ghannouchi, le fondateur du parti islamiste Nahda revint dans son pays natal, et bâtit pour sa mouvance un parti discipliné véhiculant une idéologie construite et claire contrairement à une myriade laïque éparpillée et incohérente. Dans la coalition révolutionnaire, arriva également des terroristes revenus des champs de bataille afghans, tchéchènes et irakiens, dont « Abou Iyadh al-Tounsi » (Seif Allah Ben Hassine de son vrai nom), tristement célèbre pour avoir mis en œuvre l'assassinat du commandant Massoud pour le compte d'Oussama Ben Laden, et l'attentat contre la synagogue djerbienne de la Ghriba en avril 2002. En sortant de prison, il fonde Ansar al Sharia (Partisans de la charia), une organisation qui devient rapidement le fer de lance du

² KEPEL Gilles, *Sortir du chaos : Les crises en Méditerranée et au Moyen Orient*, Esprit du Monde/Gallimard, 2018, pp. 173

³ Ibid.



djihadisme tunisien.⁴ Le discours islamiste — violent ou non — trouve alors écho dans une société où la politique d'influence religieuse des pays du Golfe a largement préparé le terrain.

C'est cependant hors de ses frontières que va se jouer le destin sécuritaire tunisien. La guerre civile syrienne commencée en 2011 s'internationalise très rapidement, et des combattants fanatiques du monde entier se donnent rendez-vous au Cham. Parmi eux, plus de 5500 Tunisiens en 2015⁵, soit l'un des plus gros continents étrangers dans cette guerre. Cette soldatesque s'inscrit alors dans la quête séculaire de refondation d'un califat islamique exemplaire devant rayonner dans tout le monde musulman. Toutefois, le scénario ne se déroula pas comme prévu ; la résistance kurde, les interventions russo-iraniennes couplées à celle de la coalition internationale menée par les Etats-Unis, vinrent à bout des hommes de Daesh.⁶ Certains s'en allèrent avant la défaite finale, amèrement dégoûtés par la réalité du terrain. Ils revinrent en Tunisie et tâchèrent de se faire oublier. D'autres furent faits prisonniers ou, face à l'évidente défaite, contraints de plier bagages en direction de leur pays d'origine où ils formèrent des cellules terroristes.

Le retour de ces anciens djihadistes se fait, on l'a vu, dans un contexte de libération massive des islamistes des prisons du régime de l'ancien président Zine el-Adidine Ben Ali. C'est alors que, graduellement, la société tunisienne découvre avec effroi le poids politique et les capacités de nuisance des organisations islamistes. Le 26 juin 2011, plusieurs individus saccagent la salle de cinéma Africart (Tunis) et menacent les spectateurs venus voir le film « Ni Allah ni Maître » de Nadia El Fani. Alors que le cinéma se trouve à 30 mètres du ministère de l'Intérieur, les policiers rechignent à venir, et ne se présenteront que tardivement.⁷ Symbole du laxisme en matière de troubles islamistes et terroristes des années suivant la révolution. Le 14 septembre 2012, l'ambassade des Etats-Unis est attaquée par une foule grouillant d'islamistes partis de la mosquée Al Fath dans le centre de

⁴ KEPEL Gilles, *Sortir du chaos : Les crises en Méditerranée et au Moyen Orient*, Esprit du Monde/Gallimard, 2018, pp. 178-179

⁵ NABLI Yassine, LAKHAL Malek, *Français, Tunisiens et combattant de l'organisation de l'Etat islamique*, Orient XXI, 16 avril 2018, <https://orientxxi.info/magazine/francais-tunisiens-et-combattants-de-l-organisation-de-l-etat-islamique,2406>

⁶ EL HUSSEINI Rouba, GAMAL-GABRIEL Tony, *Le groupe jihadiste EI vaincu en Syrie, son "califat" éradiqué*, La Tribune, 23 mars 2019, <https://www.latribune.fr/economie/international/le-groupe-jihadiste-ei-vaincu-en-syrie-son-califat-eradique-811794.html>

⁷ NAFTI Hatem, *De la révolution à la restauration, où va la Tunisie ?*, Riveneuve éditions, 2019, pp. 103



Tunis. La foule, qui s'oppose à la sorti du film islamophobe *L'Innocence des musulmans*, entre dans l'ambassade et y met le feu.⁸

A partir de 2013, la Tunisie est en proie à la plus grande violence. Le 6 février 2013, l'avocat nassérien Chokri Belaïd est assassiné. Mohammed Brahmi, député du Front populaire (parti nassérien) de Sidi Bouzid meurt juste après. Les deux assassinats ont été revendiqués par Boubakeur al-Hakim, un franco-tunisien, vétéran du djihâd, qui, parti en Syrie, y est devenu l'un des principaux cadres de Daesh. Dans la même vidéo servant à la revendication de l'attentat, il déclare la Tunisie « terre de guerre » (*dar al harb*) où le djihâd armé est licite.⁹ Les cibles sont alors les « apostats » représentés par les personnalités politiques laïques et les forces de l'ordre, puis d'autres part, les « mécréants », c'est-à-dire les touristes.¹⁰ Aussi, le 29 juillet 2013, après une conférence martiale du chef du gouvernement Ali Laârayedh, les Tunisiens découvrent avec terreur la mort de huit militaires, tués par des mines près du Mont Chaambi — que tous les petits Tunisiens ont appris à reconnaître comme le point culminant du pays — où les terroristes ont désormais établi leur base.¹¹ Ces deux événements constituent un choc dans toute la société tunisienne qui, désormais, prend conscience de la menace et gronde face au laxisme évident du gouvernement.

Le 18 mars 2015, deux djihadistes massacrent vingt-deux touristes visitant le musée du Bardo, à Tunis. Le 26 juin, trente-huit sont mitraillés sur la plage d'un hôtel près de Sousse. Le 7 mars 2016, dans la ville de Ben Gardane, qui se trouve être la plaque tournante de la contrebande avec la Libye, soixante-dix personnes sont froidement abattues par une bande de djihadistes provenant du territoire libyen. Ce dernier attentat marque un précédent. Comptant sur un — selon eux probable — sécessionnisme des populations déshéritées et abandonnées du Sud, les terroristes de Ben Guerdane s'attendaient à ce que les habitants les rejoignent, mais c'est le contraire qui a lieu. Cette population — votant pourtant majoritairement pour les islamistes — prête main forte à l'appareil de sécurité et à l'armée et permet d'éliminer 46 terroristes et de faire arrêter une dizaine d'autres.¹² Décisive, cette opération met fin au cycle des attentats de

⁸ NAFTI Hatem, *De la révolution à la restauration, où va la Tunisie ?*, Riveneuve éditions, 2019, pp. 35

⁹ KEPÉL Gilles, *Sortir du chaos : Les crises en Méditerranée et au Moyen Orient*, Esprit du monde/Gallimard, 2018, pp. 187

¹⁰ Ibid.

¹¹ NAFTI Hatem, *De la révolution à la restauration, où va la Tunisie ?*, Riveneuve éditions, 2019, pp. 42

¹² NAFTI Hatem, *De la révolution à la restauration, où va la Tunisie ?*, Riveneuve éditions, 2019, pp. 108



grande ampleur, et se trouve être une victoire psychologique considérable. Ces populations du Sud, autrefois présentées par une certaine élite comme moins patriotes que les autres Tunisiens, font mentir cette assertion. Mais Ben Guerdane est surtout une victoire d'un régime sorti de l'Etat policier durant une période révolutionnaire et de démocratisation où les forces de sécurité et l'armée furent durement mises à l'épreuve.

Il était d'usage de dire du régime de Ben Ali que celui-ci était un régime policier. Ce dernier, régnant par le sabre — ou plutôt par les balles et la torture —, faisait régner un ordre de fer et bien des Tunisiens vivaient avec le sentiment d'avoir une chape de plomb sur la tête tant l'appareil de sécurité était un pivot du régime.¹³ Ben Ali, lui-même fut en charge de cet appareil sécuritaire. Issu des rangs de l'armée, il devient Directeur de la Sûreté nationale une première fois de 1977 à 1980, et à ce poste, dirige la répression meurtrière du mouvement social de janvier 1978 que les Tunisiens baptiseront « Jeudi noir ». Revenu en 1984 après une cure d'oubli en Pologne, il opère un retour en force du fait de l'incurie de l'appareil sécuritaire dans sa mission principale : éteindre toute contestation du régime, dont en premier lieu, les forces islamistes. C'est à partir de ce retour et sous sa houlette que la Sécurité nationale entre dans un processus de professionnalisation, de densification et de diversification qui en fera la principale force du régime.¹⁴

Ces forces de sécurité, pilotées depuis le ministère de l'Intérieur, se découpent en trois grands corps : la Garde nationale, les Brigades de l'ordre public (équivalent de nos CRS français), et la police. Politique du secret oblige, on ne dispose de pratiquement aucune information sur cet appareil sécuritaire, et une donnée aussi banale que leur quantité n'existe tout bonnement pas, bien que bien des observateurs estiment ces forces à environ 80 000 agents.¹⁵ Néanmoins, une réalité observée, vécue et surtout subie du temps de Ben Ali, a été l'accroissement phénoménal de cet appareil devenu désormais pléthorique.¹⁶ Plus qu'en nombre, l'appareil sécuritaire a progressé en efficacité, grâce à une professionnalisation accrue, et très rapidement, il a étouffé de tout son poids les islamistes ainsi que toute forme d'opposition. Toutefois, ce saut quantitatif et qualitatif s'est accompagné d'une autonomie croissante, si bien que ce Léviathan sécuritaire

¹³ CAMAU Michel, GEISSER Vincent, *Le syndrome autoritaire : Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Presses de Sciences Po, 2003, pp. 203-205

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ibid.



a fini par devenir un quasi Etat dans l'Etat, fonctionnant parallèlement aux autres organes institutionnels.¹⁷ Emancipé du contrôle judiciaire, l'appareil s'est alors approprié des pouvoirs exorbitants (interdictions de sortie de territoire, assignations à domicile, tortures, arrestations arbitraires), et ne fit que peu de cas des libertés individuelles et des droits de l'Homme. Mais ayant nourri la bête islamiste du fait de ses violences — notamment dans les prisons, nous y reviendront —, cet appareil est devenu à la fois une cause du problème sécuritaire et une conséquence de celui-ci. Le serpent se mordant la queue, le régime fit de son outil sécuritaire une fin en soi et entra dans une spirale infernale nommée « obsession sécuritaire » par ses opposants.¹⁸

Avec la révolution de 2011, tout change. Le 22 janvier 2011, les policiers tunisiens manifestent sur l'avenue Habib Bourguiba (où se situe le tout puissant ministère de l'Intérieur) pour demander pardon à la population, prendre ses distances avec Ben Ali, et réclamer la possibilité de constituer un syndicat.¹⁹ Dans la foulée, le tentaculaire Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) est dissous, et ses membres se retrouvent du jour au lendemain à la porte.²⁰ Cette décision abat définitivement le régime policier de Ben Ali ; le RCD, parti-Etat sur le modèle du Baas nassérien, étant les yeux et les oreilles du régime au sein de la population, tout le réseau d'informateurs secrets, et les capacités de contrôle de la population tunisienne disparaissent avec lui.²¹

Plus que cela, l'entrée de la Tunisie dans l'Etat de droit va avoir de grandes conséquences sur l'appareil de sécurité ; le droit syndical accordé aux policiers — nous y reviendrons — va avoir des conséquences inattendues sur la vie politique du pays, et une vaste réforme législative va encadrer l'action des services policiers de l'Etat, les faisant sortir de l'autonomie mêlée d'immunité les caractérisant durant le règne de Ben Ali. Quant à la Justice, sa réforme post révolution est l'un des grands chantiers de la nouvelle république tunisienne, et bien des

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ *Tunisie : nouvelle manifestation, des policiers dans les cortèges*, RFI, 22 janvier 2011, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20110122-tunisie-manifestation-democratie>

²⁰ *Tunisie : dissolution du RCD*, Le Figaro, 9 mars 2011, <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2011/03/09/97001-20110309FILWWW00461-tunisie-dissolution-du-rcd.php>

²¹ BEN TARJEM Khansa, *Ouvrir la boîte noire : appareil sécuritaire et changement de régime*, chapitre issu de l'ouvrage *Tunisie, Une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, CNRS Editions, 2018, pp. 231



dossiers sensibles sont péniblement traités, les islamistes profitant alors des errements des forces de sécurité et de leurs droits nouveaux pour échapper aux mailles du filet.

Comme bien des pays dans le monde, la Tunisie fait également face aux convulsions de l'islam sunnite, et à sa frange radicale et violente lancée dans une croisade contre des sociétés qu'elle considère impies. Cette lutte à mort se fait dans un contexte de libéralisation de l'Etat qui peu à peu sort de l'arbitraire et de l'extrême violence l'ayant caractérisé depuis l'indépendance du pays. Voulant revenir aux pratiques d'antan, de nombreux Tunisiens présentent ce vent de libéralisme politique comme un dangereux talon d'Achille pour la bonne tenue de la politique sécuritaire du pays. Ainsi, on voit un intense, mais passionnant débat dans le pays portant sur la dialectique sécurité-libertés apparaître dans toutes les couches de la société du pays. Comment expliquer le phénomène djihadiste dans un pays présenté comme éclairé et ouvert au monde ? Comment se structurent et réagissent les forces de sécurité et l'armée ? Quelles sont les failles du nouveau régime tunisien dans la conduite de cet affrontement ? Dans cette étude, nous tâcherons de répondre à ces questions en nous interrogeant sur la façon dont l'appareil sécuritaire tunisien — ébranlé par de nouvelles règles du jeu plus libérales — fait face au péril djihadiste.

Islamisme et société : Aux sources du djihadisme tunisien

Dans la séculaire dialectique sécurité-libertés devenu en Tunisie un intense débat, il fut d'usage de lier la naissance de la nouvelle république tunisienne et son libéralisme politique à la recrudescence du terrorisme dans le pays. Pourtant, si il est évident que les autorités firent preuve de laxisme, sinon d'incompétence, le phénomène djihadiste n'est pas apparu comme une tempête sur une mer calme, mais a une histoire longue.

Tout commence en 1973, lorsqu'à la faveur du premier choc pétrolier le royaume d'Arabie Saoudite et ses voisins du Golfe deviennent riches du jour au lendemain. Les poches remplies de ces pétrodollars sonnants et trébuchants, le royaume saoudien se lance dans une politique d'influence religieuse à travers tout le monde musulman afin de répandre son wahhabisme dans le but de contrer le panarabisme crépusculaire et par la suite de prendre le leadership du monde



sunnite.²² Comme l'écrit Gilles Kepel « *La propagation urbi et orbi d'un sunnisme wahhabite et conservateur avait été l'un des instruments de la politique étrangère saoudienne afin de faire pièce aux missions de l'université Al-Azhar du Caire que Nasser envoyait aux quatre coins de la planète pour expliquer la compatibilité de l'islam avec la socialisme. C'était un sous-produit de la guerre froide, dans lequel chaque camp s'efforçait d'embrigader cette croyance.*²³ » Ce *soft power* saoudien s'exprime concrètement par la construction de mosquées, de *madrassas* (écoles coraniques) et la formation de cadres religieux dans ses universités. Mais aussi, dans une autre mesure le financement direct des pays cibles, comme la Tunisie²⁴ ou des institutions islamiques, ainsi « *L'Arabie est devenue un carrefour de l'islam institutionnalisé. L'Organisation de la Conférence islamique, fondée en 1969, siège à Jeddah et regroupe cinquante-six Etats. Le Fonds islamique de Développement, l'Agence islamique de l'Information, la Ligue islamique, l'Association internationale de la Jeunesse islamique ont également leurs bureaux dans le pays.*²⁵ » Cette dernière association finance d'ailleurs des activités comme le Croissant-Rouge saoudien, la fondation Bin Bâz ou l'ONG al-Haramayn inscrite par les Etats-Unis sur la liste des organisations finançant le terrorisme.²⁶

En Tunisie, cette islamisation de l'ordre politique pilotée depuis Ryad trouve en partie sa source dans les chaînes satellitaires. Alors que bien des observateurs pensaient la Tunisie à l'avant-garde de la « modernité » libérale dans le monde arabo-musulman, le phénomène touchait la société tunisienne insidieusement, et les bataillons de djihadistes que ce pays livrait dans les guerres algériennes, bosniaques et irakiennes l'illustraient. Ali Seriati, homme clé de l'appareil séculaire sous Ben Ali, et ancien chef de la Garde présidentielle de ce dernier, dont il était un très proche collaborateur, raconte qu'au sommet de l'Etat, ils n'avaient « *pas vu ce phénomène*

²² Courant religieux né au XVIIIe siècle du prédicateur Mohamed Ibn Abdelwahhab. Ce courant se caractérise par un rejet du dogme classique de l'Islam pour une lecture rigoriste et théologique de tous les aspects de la religion tant sur le plan spirituel que dans la vie sociale des croyants. Lire à ce sujet : RIFFI Daoud, *Wahhabisme*, Orient XXI, 29 mai 2020, <https://orientxxi.info/mots-d-islam-22/wahhabisme,3916>

²³ KEPEL Gilles, *Sortir du chaos : Les crises en Méditerranée et au Moyen Orient*, Esprit du Monde/Gallimard, 2018, pp. 33

²⁴ CHERIF Youssef, *Les relations indécises de la Tunisie avec les pays du Golfe*, Orient XXI, 17 avril 2017, <https://orientxxi.info/magazine/les-relations-balbutiantes-de-la-tunisie-avec-le-golfe,1810>

²⁵ CHARILLON Frédéric, *La diplomatie saoudienne à l'épreuve de la turbulence*, Etudes, 2004/2 (Tome 400), pp. 156-157

²⁶ DAZI-HÉNI Fatiha, *L'Arabie Saoudite en 100 questions*, Tallandier/Texto, 2018, pp. 76



qui s'est profilé en Tunisie dès 1998.²⁷ » Il suit par ceci : « Nous avons autorisé les chaînes satellitaires, qui commençaient à produire leurs effets. On en a pris conscience plus tard...²⁸ » Parmi ces chaînes satellitaires, Al-Jazira TV. La chaîne de télévision qatari, regardée à l'époque par plus d'un million de Tunisiens de 3 à 4h par jour en moyenne²⁹ répand dans les esprits l'islamisme venu de ce petit Etat wahabite de la péninsule islamique.³⁰ Outil de *soft power*, Al-Jazira fut — et se trouve encore — utilisé par Doha comme un moyen d'influencer l'opinion publique arabo-musulmane, si bien qu'on a pu parler d'un « effet Al-Jazira ». ³¹ La chaîne arabe que regardent les Tunisiens d'alors « soutient des prédicateurs de haut niveau des Frères musulmans tels que Yusuf al-Qaradawi, qui a des relations étroites avec la famille dirigeante du Qatar.³² » et donne la parole à des dirigeants islamistes venus des pays du Golfe mais aussi d'organisations comme le Hamas. Toujours d'après Ali Sériati, avec les chaînes satellitaires, le wahhabisme infuse dans l'islam tunisien, et les attentats de la Ghriba, font prendre conscience à l'appareil sécuritaire du pouvoir qu'ont eu ces médias sur l'opinion tunisienne.³³ Il faut cependant rappeler que le contrôle absolu des médias tunisiens par le pouvoir n'a pas permis une saine expression de la pluralité des opinions politiques du pays, et ces chaînes obtinrent leur popularité justement du fait de l'absence d'espace de contestation et de critique politique du régime. Le régime finit lui-même par jouer la surenchère, et se présente comme pieu afin d'instrumentaliser ce phénomène. Ben Ali construit alors un discours autour d'une Tunisie réconciliée avec son identité arabo-musulmane ; le régime n'ayant plus de légitimité politique et socio-économique, le discours

²⁷ COTTERET Christophe, *A l'origine du désastre*, Inkyfada, 4 juillet 2020, <https://inkyfada.com/fr/2020/07/04/tunisie-enquete-justice-antiterrorisme-episode-2-origine-desastre/>

²⁸ Ibid.

²⁹ GONZALEZ-QUIJANO Yves, *Al-Jazira et ses audiences à géométrie variable*, Orient XXI, 31 mai 2013, <https://orientxxi.info/magazine/al-jazira-et-ses-audiences-a-geometrie-variable.0281>

³⁰ DORSEY James M., *Wahhabisme saoudien, wahhabisme qatari, trajectoires croisées*, Orient XXI, 4 janvier 2018, <https://orientxxi.info/magazine/wahhabisme-saoudien-wahhabisme-qatari-trajectoires-croisees.2198>

³¹ DOGAN Taner, *Al Jazeera : Far from perfect, but still a symbol of hope*, Middle East Eye, 6 août 2017, <https://www.middleeasteye.net/opinion/al-jazeera-far-perfect-still-symbol-hope>

³² Ibid.

³³ COTTERET Christophe, *A l'origine du désastre*, Inkyfada, 4 juillet 2020, <https://inkyfada.com/fr/2020/07/04/tunisie-enquete-justice-antiterrorisme-episode-2-origine-desastre/>



islamique devenait une nécessité.³⁴ Autrefois outil de revendications politiques, l'islamisme était désormais devenu un phénomène identitaire et culturel, et cette renaissance du fait religieux dans l'espace public était devenue visible ; si entre 2 et 5% des femmes tunisiennes portaient le voile dans les années 1990, elles étaient 40% à le porter en 2005-2006.³⁵ L'avocat et homme politique Samir Ben Amor, grande figure de la gauche tunisienne, devient à cette période un visiteur régulier de l'ambassade américaine. Dans un des câbles diplomatiques américains révélés par Wikileaks, il est dit : « *Ben Amor déclare qu'il a constaté un changement dans l'attitude et les motivations de ses clients au cours des dernières années. En 2002-2003, dit-il, on parlait beaucoup plus de l'engagement volontaire pour aller combattre en Irak, en Palestine ou en Afghanistan. Ces deux dernières années, cependant, la tendance lourde a été de s'engager dans le jihad en Tunisie. Ben Amor explique cette évolution par plusieurs facteurs : la jeunesse se sent marginalisée en Tunisie et ils n'ont personne à qui adresser leurs griefs. Ils se plaignent également de l'injustice. Le harcèlement des musulmans pratiquants par les services de sécurité a été, selon lui, un facteur de motivation important pour plusieurs de ses clients. Il a notamment déclaré qu'ils s'opposaient à la campagne du gouvernement tunisien contre le port du voile islamique par les femmes.*³⁶ » Le décor était planté.

Ce « *harcèlement des musulmans pratiquants* » dénoncé par les clients de Ben Amor, est l'un des facteurs les plus importants qui expliquait et explique encore la radicalisation de nombreux Tunisiens versés dans le djihadisme et l'action terroriste. Durant ses vingt-trois ans de règne, Ben Ali mena une répression extrêmement féroce contre les forces politiques islamistes ou jugées comme telles, et nombreux d'entre-eux finirent dans les prisons où ils subirent les intimidations et tortures d'un régime se moquant éperdument des droits de l'homme. Cette violence exercée contre eux leur conférait une aura de martyr jusque chez leurs opposants laïques.³⁷

³⁴ DUBRUELH Camille, *Samy Ghorbal : « Ben Ali a fait le lit de l'islamisme » en Tunisie*, Jeune Afrique, 20 février 2012, <https://www.jeuneafrique.com/177289/politique/samy-ghorbal-ben-ali-a-fait-le-lit-de-l-islamisme-en-tunisie/>

³⁵ Ibid.

³⁶ COTTERET Christophe, *A l'origine du désastre*, Inkyfada, 4 juillet 2020, <https://inkyfada.com/fr/2020/07/04/tunisie-enquete-justice-antiterrorisme-episode-2-origine-desastre/>

³⁷ KEPEL Gilles, *Sortir du chaos : Les crises en Méditerranée et au Moyen Orient*, Esprit du Monde/Gallimard, 2018, pp. 178



Parallèlement à cela, toute une jeunesse désœuvrée tombant dans la petite délinquance se vit offrir des séjours en prison comme réponse à leur misère. Cette politique carcérale aboutit à une surpopulation des prisons, et les individus ayant atterri dans les geôles du régime furent entassés dans de sinistres cloaques sans distinction des différents prisonniers. Ainsi, des petits trafiquants de stupéfiants, des voleurs, et autres petits délinquants sans envergure prenaient le thé avec les vétérans des djihâds afghan, algérien ou irakien.³⁸ Ils entraînent vendeurs de marijuana, ils sortaient terroristes. Dans l'article de Jeremy Felkowski, un jeune homme de 28 ans nommé Hicham F. emprisonné pour vol, dit des recruteurs islamistes qu'ils « *sont partout, dans les couloirs, les coursives, les cellules, partout. On m'a fait comprendre que si je voulais m'en sortir plus sereinement, je devais suivre la voie qu'on voulait m'enseigner.*³⁹ » Dans ces prisons, les geôliers se montrent d'une formidable brutalité, si bien que Rim Ben Ismail, une des rares psychologues à intervenir dans le milieu carcéral tunisien auprès des détenus impliqués dans les affaires de terrorisme, dénonce une « *déshumanisation à laquelle les agents de l'ordre procèdent ou qui est recherchée* »⁴⁰ l'objectif étant « *d'aller dans l'humiliation jusqu'à amener l'homme dans son état animal.*⁴¹ » Une fois arrivé en prison, les interpellés dans les affaires de terrorisme subissent un « *traitement préférentiel* », nom donné à un cocktail où se côtoient brutalité, conditions dégradantes d'incarcération et tortures. Un témoignage de « B. » rapporté par Christophe Cotteret va dans ce sens, l'homme, dont le frère fut reconnu complice du tueur de l'attentat de Sousse dit ceci : « *Pendant les jours où ma femme et moi étions là-bas, ils ont fait venir mon frère, ils l'ont frappé et déshabillé avant de nous faire sortir.*⁴² » Aussi, plus de 90% des ex-djihadistes emprisonnés expriment leur volonté d'en découdre et de se venger d'un Etat tunisien jugé violent et injuste selon une étude de l'ITES.⁴³ Dans le même article, Ben Ismail raconte que « *Certains disent : 'je suis devenu une machine, de toutes les manières vous essayez de travailler avec quelqu'un qui n'est plus un humain mais*

³⁸ FELKOWSKI Jeremy, *Des prisons à l'organisation de l'Etat islamique*, Orient XXI, 16 avril 2018, <https://orientxxi.info/magazine/des-prisons-a-l-organisation-de-l-etat-islamique.2407>

³⁹ Ibid.

⁴⁰ COTTERET Christophe, *Torture et détention, une machine à radicaliser*, Inkyfada, 21 juillet 2020, <https://inkyfada.com/fr/2020/07/21/tunisie-enquete-justice-antiterrorisme-episode-4-prison-torture/>

⁴¹ Ibid.

⁴² Ibid.

⁴³ Ibid.



qui est une machine »⁴⁴ Le système sécuritaire alimentant ce qu'il était censé combattre, le régime tunisien entra dans une spirale infernale, une « obsession sécuritaire » dénoncée par ses opposants laïques ou non.

C'est au début des années 2000 que l'appareil sécuritaire tunisien prend conscience de l'ampleur du problème djihadiste. Malgré le fait que des milliers de Tunisiens se soient enrôlés dans les brigades de l'internationale djihadiste, le régime ne prenait pas la mesure du problème, et c'est en 2002 que ses yeux s'ouvrirent. A Djerba, le 11 avril 2002, devant la synagogue de la Ghriba, un camion-citerne de gaz naturel gavé d'explosifs éclate et emporte 19 vies dans sa fureur. Après enquête, et revendication d'Oussama ben Laden, alors leader incontesté d'Al-Qaïda, on découvre derrière cette explosion Nizar Naouar, un Franco-Tunisien de 25 ans entraîné dans les camps afghans de la susnommée organisation terroriste.⁴⁵ Cinq années plus tard, entre le 23 décembre 2006 et le 3 janvier 2007, les forces de l'ordre se retrouvent aux prises avec le groupe de Soliman. Un groupe salafiste armé fondé par Lassaad Sassi, un vétéran du djihâd algérien envoyé en mission par le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) dans le but d'y créer des cellules de soutien et de recruter et former de futurs terroristes.⁴⁶ Le groupe, qui s'entraînait alors au mont Boukernine dans la banlieue sud de Tunis est repéré par les forces de police après un premier accrochage, et une vaste opération de l'appareil de sécurité tunisien est alors entreprise afin d'abattre ce noyau. En 2007, attrapés dans la commune de Soliman, une fusillade entre les forces de sécurité et le groupe salafiste durant cette opération fait alors 14 morts, dont 12 terroristes, un policier, et un militaire⁴⁷. C'est à ce moment précis que l'appareil de sécurité tunisien prend compte de l'ampleur du phénomène, si bien que le tout puissant ministre de l'Intérieur d'alors, Rafik Haj Kacem qualifia officiellement le groupe de Soliman de « terroristes salafistes », et déclara même dans la foulée que des plans de situation d'ambassades avec des noms de diplomates étrangers accrédités en

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ *Tunisie - Attentat contre une synagogue à Djerba*, Association française des victimes de terrorisme, <https://www.afvt.org/tunisie-attentat-contre-la-ghriba-a-djerba/>

⁴⁶ GHORBAL Samy, *Comment les salafistes ont été neutralisés*, Jeune Afrique, 7 janvier 2008, <https://www.jeuneafrique.com/128126/archives-thematique/comment-les-salafistes-ont-t-neutralis-s/>

⁴⁷ Ibid.



Tunisie ont été saisis.⁴⁸ Cependant, cette prise de conscience arrive tardivement, et la révolution de 2011 rebat complètement les cartes.

Au début de la crise, une décision politique d'une importance inouïe. Alors que la révolution bat son plein, que la liesse libertaire gagne toute la population et que Ben Ali est contraint de prendre un aller simple pour l'Arabie Saoudite, le président de la République d'alors, Fouad Mbazaa, signe un étonnant décret durant son intérim. Le décret-loi n°2011-1 du 19 février 2011, proposé par le ministre de la Justice Lazhar Karoui Chebbi, et signé de la main même d'Mbazaa, libère tous les prisonniers politiques du pays.⁴⁹ 1200 salafistes, dont 300 anciens combattants sont relâchés dans la nature, et parmi eux : Abou Yadh. De son vrai nom Seifallah Ben Hassine, ce vétéran du djihâd afghan était l'un des plus éminents lieutenants d'Oussama ben Laden, et se trouve être l'organisateur de l'assassinat du commandant Massoud pour le compte d'Al-Qaïda.⁵⁰ Capturé par les services secrets américains et livré au régime tunisien, il fut condamné à l'époque à 43 ans de prison dans les — on l'a vu — peu accueillantes geôles de Ben Ali.

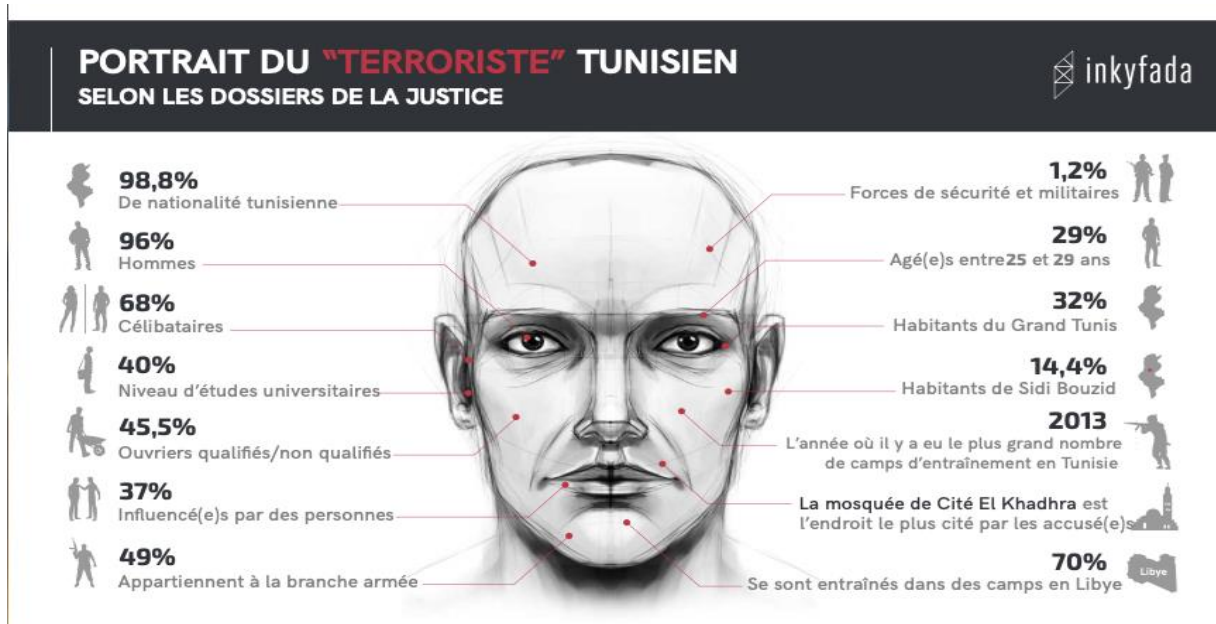
Fraîchement sorti de prison, Abou Yadh fonde l'organisation djihadiste Ansar Al-Charia (Partisans de la Charia), lance l'organisation dans une série de prêches et tente de s'allier avec le parti islamiste Ennahdha, ce dernier, pense alors pouvoir se servir d'Ansar Al-Charia. Très rapidement, l'organisation devient une plateforme très efficace pour le recrutement et la formation de jeunes tunisiens dans l'objectif d'organiser des réseaux djihadistes à destination des zones de guerre.⁵¹ Car avec le printemps arabe — aidé par la désastreuse intervention internationale — le dictateur libyen Mouammar Kadhafi a chuté, et la Libye voisine s'est effondrée et transformée en vaste terrain de guerre et de trafics en tout genre. En Syrie, la politique de la terreur de Bachar el-Assad a rapidement transformé le mouvement socio-démocratique du début en opposition armée, et bientôt djihadiste à son régime. En Irak, l'apparition de l'Organisation de l'Etat islamique (Daesh), fait basculer tout le pays, puis la région dans l'horreur de la guerre et du terrorisme.

⁴⁸ *Des affrontements sanglants ont fait au moins douze morts*, L'Obs, 13 janvier 2007, <https://www.nouvelobs.com/monde/20070113.OBS6933/des-affrontements-sanglants-on-fait-au-moins-douze-morts.html>

⁴⁹ COTTERET Christophe, *A l'origine du désastre*, Inkyfada, 4 juillet 2020, <https://inkyfada.com/fr/2020/07/04/tunisie-enquete-justice-antiterrorisme-episode-2-origine-desastre/>

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Ibid.



MEJRI Walid, *"Terroristes" en Tunisie : Que révèlent les dossiers judiciaires ?*, Inkyfada, 4 janvier 2017. HYPERLINK "<https://inkyfada.com/fr/2017/01/04/terroristes-tunisie>"

En Tunisie, le nouveau pouvoir démocratique fait soit preuve de laxisme, soit, à niveau local, de complaisance — quand il ne coopère pas — avec les djihadistes d'Ansar Al-Charia. C'est lors de l'attaque sur l'ambassade américaine de 2012 dont on a parlé plus haut que le pouvoir politique tunisien prend conscience du danger qui rôde, en cela, poussés par des autorités américaines demandant des comptes et des gages de la part du pouvoir.⁵² Ansar Al-Charia est finalement interdite et certains de ses membres sont arrêtés fin août 2013, mais arrivant trop tard, cette nouvelle donne pousse de nombreux membres à entrer dans le djihadisme sur le sol tunisien, ou à fuir vers la Libye et la Syrie en guerre. Le gouvernement commence à instaurer un contrôle aux frontières, et près de 12 000 personnes ont interdiction de quitter le pays, mais encore une fois, la prise de décision a lieu bien trop tard.⁵³ Depuis le camp de Sabratha en Libye, les survivances d'Ansar Al-Charia s'organisent, et préparent une série d'attentats (Bardo, Sousse, Ben Guerdane) qui plonge, on l'a vu, la Tunisie dans la terreur.

⁵² Ibid.

⁵³ Ibid.



L'effondrement, par la suite, de Daesh, provoque le retour de nombreux djihadistes ou leur éparpillement vers d'autres zones de conflits dont la Libye notamment. De ces djihadistes, Mokhtar Ben Nasr, ancien porte-parole du ministère de la Défense et dirigeant la Commission de lutte contre le terrorisme, dit qu'ils sont devenus de « véritables mercenaires ».⁵⁴ Ces débris de la tragédie syrienne pullulent également dans le Sahel et même au Congo. Sur le sol tunisien, les autorités officielles parlent — pour la période 2011-2017 de 800 revenants — non tous combattants — puis, de 200 à 300 supplémentaires depuis, posant un évident problème sécuritaire.

Un appareil sécuritaire tunisien ébranlé

A l'absurde décision de libérer tous les prisonniers politiques sans distinction, Christophe Cotteret donne deux scénarios qui ne s'excluent pas l'un et l'autre : la volonté du parti islamiste fraîchement arrivé au pouvoir de donner des gages à sa base radicale, et une manipulation sécuritaire d'un Etat, sentant le vent tourner et aux prises avec le tonitruant Farhat Rajhi. Ce dernier, devenu ministre de l'Intérieur au lendemain de la révolution, veut en découdre avec la puissance politique des forces de sécurité, et se lance dans une grande entreprise d'élagage de l'appareil sécuritaire. L'ensemble des gouverneurs (l'équivalent de nos préfets français) sont déracinés, l'emblématique Direction de la Sûreté de l'Etat, faisant office de police politique et qu'avait dirigé Ben Ali avant son ascension présidentielle est abattue, et une quarantaine de hauts cadres de la sécurité nationale sont limogés.⁵⁵ Si l'appareil sécuritaire pousse alors des cris de douleur, une ultime décision de Rajhi achève une bonne fois pour toute l'Etat policier instauré par Ben Ali : la suppression du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD). Ce parti monopolistique — dans le sens aronien du terme —, se caractérisait, comme nous dit Raymond Aron de ces partis par « *le monopole, accordé à un parti, de l'activité politique légitime.*⁵⁶ » Plus loin, Aron nous dit que « *Quand un parti, et un seul a le monopole de l'activité politique, l'Etat est inséparablement lié à lui [...] Dans un régime de parti unique, l'Etat est partisan, inséparable du parti qui a le monopole de l'activité politique.*⁵⁷ » Ce tentaculaire parti

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ NAFTI Hatem, *De la révolution à la restauration, où va la Tunisie ?*, Riveneuve éditions, 2019, pp. 21

⁵⁶ Aron Raymond, *Démocratie et totalitarisme*, Folio essais, 2019, pp. 80

⁵⁷ Aron Raymond, *Démocratie et totalitarisme*, Folio essais, 2019, pp. 81



très bien décrit ici par Aron permettait une surveillance absolue de la population tunisienne, cette dernière devant en être pour obtenir des postes dans la fonction publique.⁵⁸ Avec sa destruction, l'espionnage généralisé effectué par les cellules de base du RCD, les soutiens du parti dans l'administration, et l'immense réseau d'informateurs disparaissent, ce qui ébranle violemment l'appareil sécuritaire.⁵⁹

Dans le vent de réforme touchant la Tunisie, une nouveauté venue de la police ébranle à nouveau les forces de sécurité. Après avoir manifesté devant le ministère de l'Intérieur afin — par opportunisme — de condamner le régime de Ben Ali et demander le droit de constituer des syndicats, les policiers, par le décret-loi n°2001-42 du 25 mai 2011, se voient accordé leur revendication. En quelques mois, plusieurs syndicats de police éclosent, ce qui a des conséquences particulièrement dangereuses. Fin de l'été 2011, le Premier ministre d'alors, Béji Caïd Essebsi reçoit une lettre qu'un « syndicat » lui transmet, et le menaçant de représailles graduelles s'il ne convoque pas de suite un conseil ministériel au sujet de la politique sécuritaire. C'est-à-dire que des fonctionnaires de police armés ont menacé le chef du gouvernement élu. Après une brève suspension du droit syndical, aucune sanction n'est prise et les policiers retrouvent le retrouve.⁶⁰ Plus tard, ils refusent d'assurer la sécurité de certains festivals où chantent des rappeurs qu'ils estiment hostiles à leur corporation, alors que la loi leur interdit le droit de grève.⁶¹ Le 26 janvier 2018, des policiers en uniforme manifestent devant le siège du gouvernement en réclamant une réforme de leur cursus professionnel et de leur système de protection sociale, et menacent de « ne pas bouger jusqu'à la satisfaction de leurs demandes.⁶² » Deux mois après, cinquante policiers encerclent le tribunal d'instance de Ben Arous, protestant alors contre l'audition par le juge d'instruction de cinq de leurs collègues poursuivis pour actes de tortures sur un détenu.⁶³ Aucun de ces actes ne fut puni jusqu'à aujourd'hui.

⁵⁸ *Tunisie : RCD c'est fini*, Jeune Afrique, 15 février 2011, <https://www.jeuneafrique.com/192730/politique/tunisie-rcd-c-est-fini/>

⁵⁹ BEN TARJEM Khansa, *Ouvrir la boîte noire : appareil sécuritaire et changement de régime*, chapitre issu de l'ouvrage *Tunisie, Une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, CNRS Editions, 2018, pp. 231

⁶⁰ NAFTI Hatem, *De la révolution à la restauration, où va la Tunisie ?*, Riveneuve éditions, 2019, pp. 94-95

⁶¹ Ibid.

⁶² Ibid.

⁶³ Ibid.



Avec l'arrivée du syndicalisme dans les forces de l'ordre, un véritable corporatisme gangrené par la naissance de multiples clans aux intérêts et aux allégeances multiples et divergentes au sein de ces forces est apparu ; mais arrivé au pouvoir sous une vague d'attentats, les gouvernements tunisiens post révolution ont dû fermer les yeux sur ces agissements. Ayant besoin de cet appareil sécuritaire — qui n'hésite pas à le leur rappeler — pour faire face à la menace terroriste, le laxisme du gouvernement devant ces corps leur a donné un pouvoir politique considérable qu'ils utilisent allègrement dans un contexte de changement de leurs pratiques et habitudes initié par le pouvoir législatif.

En janvier 2016, l'Assemblée des représentants du peuple tunisien (ARP), c'est-à-dire le parlement, vote un projet de loi réformant le Code de procédure pénale. Les changements impliqués sont nombreux et changent radicalement — pas toujours en pratique — la manière dont se déroulent les arrestations. Les gardes à vue sont ramenées — dans leur durée maximale — de 72 à 48 heures, elles ne peuvent être prolongées, pour une infraction pénale, que de 48 heures, et pour un délit, de 24 heures. Un avocat peut être réclamé par le suspect, et ce dernier peut s'entretenir avec lui en privé durant 30 minutes. L'avocat, en outre, dispose du droit d'assister aux auditions de son client par le juge d'instruction ; toutefois, ce droit peut être suspendu par le procureur ou le juge d'instruction pour certains avocats ayant à défendre des personnes impliquées dans les affaires de terrorisme. Enfin, la police ne peut désormais arrêter une personne suspectée que sur autorisation écrite du procureur de la République, et la police judiciaire ne peut enquêter durant l'instruction que sur invitation du juge.⁶⁴ Ainsi, la Tunisie sort — en théorie — de l'arbitraire qui caractérisait la période précédant la révolution pour entrer dans l'Etat de droit comme le montre la lutte contre la torture.

Ayant ratifié le 29 juin 2011 le protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, afin de conformer le pays aux standards internationaux en matière de droits humains, le gouvernement tunisien a, dans la foulée, créé l'Instance nationale pour la prévention de la torture. Doté d'une indépendance financière et politique ainsi que de la personnalité morale, elle effectue des inspections et des enquêtes dans les prisons et autres camps d'internement où elle soupçonne des cas de torture. La Constitution de 2014, par son article 23 interdit la torture et rend le crime de torture imprescriptible.⁶⁵ Chose nécessaire lorsqu'on sait le rôle joué par les sévices subis en

⁶⁴ NAFTI Hatem, *De la révolution à la restauration, où va la Tunisie ?*, Riveneuve éditions, 2019, pp. 97

⁶⁵ Ibid.



prison dans la radicalisation des détenus. Pourtant, la pratique perdure, et la police, impliquée dans 64% des cas⁶⁶, jouit d'une scandaleuse impunité du fait d'une justice défailante et de la peur des représailles, même si dans les faits, les cas sont de moins en moins nombreux.⁶⁷

Le renseignement est également touché par cette entrée dans l'Etat de droit par la loi n°22 du 24 juillet 2015. Elle enlève aux juridictions civiles et militaires leurs compétences en matière de lutte contre le terrorisme, et confie ces dernières à un pôle anti-terroriste près du Tribunal d'instance de Tunis. Une Commission Nationale de lutte contre le terrorisme sous la tutelle directe du Premier ministre voit le jour. Chargée du suivi des conventions internationales en matière de terrorisme et la mise en conformité des lois tunisiennes avec ces standards, de la coordination interministérielle et inter-agence dans la lutte antiterroriste et l'évaluation des politiques en la matière, elle apporte un vent de fraîcheur à la pratique du renseignement dans le pays.⁶⁸ La nouvelle loi instaure, nous dit Taoufik Bourgou, « *de nouvelles pratiques et confère un cadre légal à des pratiques anciennes en matière de renseignement à des fins de lutte anti-terroriste. La Tunisie se dote de ce fait d'un cadre légal spécifique à l'anticipation et la prévention des crimes terroristes, largement basé sur des « moyens spéciaux d'investigation ».* L'article 52 encadre ainsi la pratique des écoutes et les interceptions de sécurité, tandis que l'article 55 précise les conditions d'infiltration des cellules et des groupes terroristes. Quant à l'article 59, sa rédaction et son périmètre ne sont pas sans rappeler les dispositifs spéciaux d'interception, de type « boîte noire », qui permettent des écoutes et des interceptions en temps réel. Par ailleurs, l'article 59 crée des dérogations en matière de perquisition de domiciles et de véhicules privés. »⁶⁹

En Tunisie, le renseignement, malgré sa mission essentiellement politique — en étant chargé de protéger le régime en étouffant toute opposition — à l'instar des autres services de renseignements arabes, se démarquait par des pratiques. Ben Ali, sorti de la prestigieuse école de renseignement américaine Senior Intelligence School for Field and Anti-Aircraft de Fort Holabird — ancien siège de US Army Intelligence — il a, à la tête de la Sûreté nationale, promu

⁶⁶ MASSON Alice, *Torture : L'impunité des forces armées*, Inkyfada, 8 novembre 2017, <https://inkyfada.com/fr/2017/11/08/torture-impunite-forces-armees-tunisie-sanad/>

⁶⁷ Ibid.

⁶⁸ BOURGOU Taoufik, *Renseignement et terrorisme en phase de transition politique : le cas de la Tunisie*, Sécurité et Stratégie, 2015/3 (20), pp. 59-60

⁶⁹ Ibid.



et encadré une professionnalisation des services de sécurité, c'est-à-dire, une rationalisation fondée sur la technicité et la montée en puissance des experts.⁷⁰ Mais il n'existait pas d'agence de renseignement à proprement parler, les missions de ce type étant confiées au RCD. La Tunisie post révolutionnaire se dote alors en novembre 2014 de la première Agence des renseignements et de la sécurité pour la Défense de son histoire. Sous tutelle du ministère de la Défense, cette agence a alors pour mission « *la contribution à la prévention et à la lutte anti-terroriste* ». ⁷¹ C'est donc à l'armée qu'est confiée la mission de lutte antiterroriste, coiffant ainsi au poteau un ministère de l'Intérieur en pleine réforme.

Le fichage S17, la réponse musclée du renseignement tunisien

Historiquement, les services de renseignement tunisiens ont mauvaise presse au sein de la population. Associés aux années de répression et de contrôle de la population, ils sont perçus comme la chape de plomb ayant longtemps pesé sur la société tunisienne. Après la tentative de revanche contre ces derniers qu'a incarné le réformisme volontaire de Farhat Rajhi, surnommé alors « Monsieur Propre » par la population, les gouvernements ont très rapidement compris qu'ils ne pouvaient se passer d'un service de renseignement efficace devant les événements que l'on a vu plus haut.

À partir de 2014, donc, l'antiterrorisme se durcit, et la création de la fiche S17, — mais aussi S18 et S19 — en sont l'incarnation. Ces fiches indiquent différents degrés d'assignation à résidence, du domicile jusqu'à l'interdiction de voyager, et plus de 30 000 personnes l'ont été sans que l'on sache si elles étaient toutes S17.⁷² Créée pour avoir un œil aux frontières sur les individus suspectés d'être djihadistes ou terroristes, le système de fichage devint très rapidement un outil de pression sans commune mesure de l'appareil sécuritaire tunisien. Le fait

⁷⁰ CAMAU Michel, GEISSER Vincent, *Le syndrome autoritaire : Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Presses de Sciences Po, 2003, pp. 203-205

⁷¹ BOURGOU Taoufik, *Renseignement et terrorisme en phase de transition politique : les cas de la Tunisie*, Sécurité et Stratégie, 2015/3 (20), pp. 59

⁷² COTTERET Christophe, *Fichage S17. Un monstre échappe à son créateur*, Inkyfada, 28 juillet 2020, <https://inkyfada.com/fr/2020/07/28/tunisie-enquete-justice-antiterrorisme-episode-5-s17/>



de fréquenter une mosquée réputée sulfureuse, d'avoir un membre de sa famille parti faire le djihâd, de porter un niqab ou une barbe longue peut valoir un fichage S17.⁷³ Une fois fiché, « *Ces personnes sont également contrôlées dans leurs déplacements internes. Si une personne se déplace d'une ville à l'autre, elle sera arrêtée par la police et interrogée.*⁷⁴ » nous dit l'un des juges du pôle antiterroriste de Tunis. Ce fichage donne alors un cadre légal à un harcèlement — souvent brutal — par les policiers tunisiens. Ignorant souvent ce qui se trouve dans ces fiches, les policiers, afin d'éviter une très probable crise politique si un fiché S17 venait à commettre un attentat de grande ampleur dans le pays, exercent une pression phénoménale sur les individus ayant été fichés. Le fait d'être fiché S17 fait alors de vous un « *corps à surveiller* », c'est-à-dire un quasi citoyen de seconde zone. Saccage de la maison, menaces contre la famille, coups, parfois tortures sont le lot de tous ces individus tombés sous l'œil impitoyable du renseignement. Ne possédant pas de renseignement extérieur, la Tunisie est tributaire — dans sa quête d'informations sur les agissements de djihadistes tunisiens à l'étranger —, du renseignement de « pays amis » comme la France ou les Etats-Unis, si bien que « *Les Etats se bousculent pour proposer des formations [en matière de renseignement], et les Tunisiens acceptent tout, au risque d'opter pour des méthodes peu compatibles.*⁷⁵ » d'après Jean-François Daguzan de la Fondation pour la recherche stratégique. De ce fait, l'importance de la fiche S17 et le contrôle des individus fichés est une question hautement importante et très difficile à discuter dans un cadre légal, au point même que le ministère de l'Intérieur ne communique en rien sur ces fichages qui échappent à tout contrôle administratif, législatif ou judiciaire.⁷⁶

⁷³ Ibid.

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ LAFRANCE Camille, ATTIA Syrine, *Tunisie, nid d'espions ?*, Jeune Afrique, 12 mai 2019, <https://www.jeuneafrique.com/mag/772856/politique/tunisie-comment-le-pays-est-devenu-un-nid-despions-apres-la-revolution/>

⁷⁶ COTTERET Christophe, *Fichage S17. Un monstre échappe à son créateur*, Inkyfada, 28 juillet 2020, <https://inkyfada.com/fr/2020/07/28/tunisie-enquete-justice-antiterrorisme-episode-5-s17/>



CONCLUSION

Ainsi, confronté à une vague terroriste sous fond de salafisation de la société, l'appareil sécuritaire tunisien a dû réagir. En pleine réforme, et ébranlé dans ses pratiques et son fonctionnement par une révolution qui faisait entrer la Tunisie dans l'Etat de droit, ils durent s'adapter aux changements et se conformer à de nouvelles règles plus respectueuses en matière de droits humains. Toutefois, si ces réformes ont sorti l'appareil de sécurité de l'arbitraire qui le caractérisait durant toute la période suivant l'indépendance du pays, de nombreux progrès restent à faire, et le défi terroriste et djihadiste auquel est confronté la société tunisienne risquerait bien de faire ressurgir les vieux démons dans un sacrifice de la liberté au nom d'une sécurité que la majorité réclame, et qui, pour les intérêts économiques d'un pays vivant essentiellement du tourisme, s'avère vitale.